

CODES 05
COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE
DES HAUTES ALPES

Siège social : 6 Impasse de Bonne
05000 GAP

377668173

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31 décembre 2018

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

CODES 05
COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE
DES HAUTES ALPES
Siège social : 6 Impasse de Bonne
05000 GAP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CODES 05, Comité Départemental d'Éducation pour la Santé des Hautes Alpes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CODES 05 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation et la comptabilisation des opérations relatives aux fonds dédiés. Les méthodes utilisées sont décrites en annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association CODES 05 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble
smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

81 page 213

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Stéphanie MONTAY
AXE & CONSEILS
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
Micropolis - Bât Aurora - 05000 GAP
smontay.axeconseils@gmail.com

Fait à Gap, le 10 avril 2019
Le Commissaire aux comptes
AXE ET CONSEILS, représentée par

Stéphanie MONTAY

Annexe 1 : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CODES 05
COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE
DES HAUTES ALPES

Siège social : 6 Impasse de Bonne
05000 GAP

377668173

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association le CODES 05, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Stéphanie MONTAY
AXE & CONSEILS
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
Micropolis - Bât Aurora - 05000 GAP
smontay.axeconseils@gmail.com

Fait à GAP, le 10 avril 2019
Le Commissaire aux comptes
AXE ET CONSEILS, représenté par
Stéphanie MONTAY

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble
smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

81 page 6/13

CODES 05
COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE
DES HAUTES ALPES

ANNEXE AU RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31 décembre 2018

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 - 12		Exercice N-1 31/12/2017 - 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	5 524	5 524				
	Autres immobilisations incorporelles					
	3 349	3 349				
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
ACTIF CIRCULANT	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	34 479	32 385	2 094	1 242	852	68.57
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
Comptes de Régularisation	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	370		370	370		
	43 721	41 258	2 463	1 612	852	52.84
	Total I					
	Comptes de liaison					
	Total II					
	Stocks et en cours					
Comptes de Régularisation	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Créances usagers et comptes rattachés					
	8 486	8 486	8 486	13 122	4 636-	35.33-
	11 934	11 934	11 934	45 142	33 208-	73.56-
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités					
	170 966	170 966	170 966	222 849	51 884-	23.28-
	4 838	4 838	4 838	3 010	1 828	60.73
	Charges constatées d'avance (3)					
	196 223		196 223	284 124	87 900-	30.94-
	Total III					
	Charges à répartir sur plusieurs exercices					
	Primes de remboursement des obligations					
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion actif (VI)					
	Total IV					
	Ecart de conversion passif (V)					
	Total V					
	Total GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)					
	239 945	41 258	198 687	285 735	87 049-	30.46-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 - 12		Exercice N-1 31/12/2017 - 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres					
	Fonds associatifs sans droit de reprise					
	Ecart de réévaluation					
	Réserves :					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)					
	61 353- 878.76-					
FONDS ASSOCIATIFS	Autres fonds associatifs					
	Fonds associatifs avec droit de reprise :					
	Apports					
	Legs et donations					
	Résultats sous contrôle de tiers financiers					
	Ecart de réévaluation					
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
	Provisions réglementées					
	Droit des propriétaires					
	Total I					
FONDS ASSOCIATIFS	28 943 83 350					
	Total II					
	Comptes de liaison					
	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
	Fonds déduits sur subventions de fonctionnement					
	Fonds déduits sur autres ressources					
	Total III					
	103 448 139 348					
	Total IV					
DETTES (1)	Emprunts obligataires					
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)					
	Emprunts et dettes financières divers					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
	Dettes fiscales et sociales					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes					
	Instruments de trésorerie					
	Produits constatés d'avance					
Comptes de Régularisation	Total IV					
	66 295 63 037					
	Ecart de conversion passif (V)					
	Total GENERAL (I+II+III+IV+V)					
	198 687 285 735					
	Total V					
	3 258 5.17					
	Total VI					
	87 049- 30.46-					
	Total VII					
	66 295 63 037					

(1) Dont à plus d'un an
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Etat N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 198	2 321	123-	5.28-
Production vendue de Biens et Services	26 883	33 466	6 583-	19.67-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	328 639	382 396	53 757-	14.06-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 868	3 071	1 798	58.56
Collectes				
Cotisations	580	600	20-	3.33-
Autres produits	163	583	419-	71.96-
Total I	363 332	422 436	59 104-	13.99-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	93 018	88 155	4 863	5.52
Impôts, taxes et versements assimilés	5 547	1 141	4 406	386.26
Salaires et traitements	246 313	226 237	20 077	8.87
Charges sociales	109 865	100 588	9 278	9.22
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	600	919	319-	34.73-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	785	5 544	4 759-	85.85-
Total II	456 128	422 582	33 546	7.94
1 - Résultat d'exploitation (1-11)	92 796-	146-	92 650-	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Etat N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 906	1 322	1 584	119.80
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 906	1 322	1 584	119.80
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 906	1 322	1 584	119.80
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	89 891-	1 176	91 067-	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	417		417	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	417		417	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	417-		417-	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+II+III+V+VII)	366 238	423 758	57 521-	13.57-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	456 545	422 582	33 963	8.04
Solde Intermédiaire	90 307-	1 176	91 483-	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	136 075	145 159	9 083-	6.26-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	100 175	139 348	39 173-	28.11-
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	54 407-	6 986	61 393-	878.76-

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice
Evénements significatifs postérieurs à la clôture

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales
Permanence ou changement de méthodes
Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations
Etat des amortissements
Etat des provisions
Tableau de suivi des fonds dédiés
Evaluation des immobilisations corporelles
Evaluation des amortissements
Evaluation des créances et des dettes
Produits à recevoir
Charges à payer
Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers
Engagement en matière de pensions et retraites

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

ALPES AUDIT ASSOCIES
11 AV FRANCOIS MITTERRAND

05000 GAP
04 92 53 61 01

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 198 686.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 363 331.90 Euros et dégageant un déficit de 54 406.91- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Départ a la retraite de La directrice au 31/12/2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

-Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Subventions:

L'association poursuit chaque année un certains nombre d'actions au moyens des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

subventions obtenues de la part de ses différents financeurs. Ces subventions sont appréhendées dans les comptes de l'association sur la base des conventions signées avec les organismes et en fonction de degrés de réalisation des dites actions à la clôture de l'exercice.

La quote part de ces subventions non utilisées, à la dite clôture, est comptabilisée dans les comptes fonds dédiés par action.

L'attribution de la plupart de ces subventions s'effectue sur la base de conventions qui fixent un certain nombre de critères d'attribution. Si les critères quantitatifs sont habituellement facile à appréhender (montant des charges à engager par actions, nombre de personne concernée par l'analyse de l'analytique), certains critères de nature "qualitatifs" sont difficiles à mesurer et leur application est laissée à l'appréciation du financeur.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 873		
Matériel de transport	23 091		1 868
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 224		1 868
TOTAL	34 315		
Prêts, autres immobilisations financières	370		
TOTAL	370		
TOTAL GENERAL	43 557		1 868

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			8 873	8 873
Matériel de transport			23 091	23 091
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 704		11 388	11 388
TOTAL	1 704		34 479	34 479
Prêts, autres immobilisations financières			370	370
TOTAL			370	370
TOTAL GENERAL	1 704		43 721	43 721

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	8 873			8 873
Matériel de transport	23 091			23 091
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 982	600	1 287	9 294
TOTAL	33 073	600	1 287	32 385
TOTAL GENERAL	41 945	600	1 287	41 258

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
	600			Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier				
TOTAL	600			
TOTAL GENERAL	600			

Etat des provisions

Dont dotations et reprises d'exploitation	100 175 €
Dotation fsds dédiés 2018 pour 100175 €	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	370	0	370
Autres créances clients	8 486	8 486	
Personnel et comptes rattachés	1 657	1 657	
Divers état et autres collectivités publiques	10 041	10 041	
Débiteurs divers	236	236	
Charges constatées d'avance	4 838	4 838	
TOTAL	25 627	25 257	370

80 pages 19/11/18

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 317	11 317		
Personnel et comptes rattachés	14 521	14 521		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 354	36 354		
Autres impôts taxes et assimilés	4 102	4 102		
TOTAL	66 295	66 295		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engagé en fin d'exercice
Fds dédiés	139 348	139 348	192 313	156 413	103 448
Détail tableau de suivi					
TOTAL	139 348	139 348	192 313	156 413	103 448

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements et aménagements	Linéaire	
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	10 ans
Mobiliers	Linéaire	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 041
Total	10 041

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 988
Dettes fiscales et sociales	27 201
Total	31 188

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 838
Total	4 838

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Montants des 3 personnes les mieux rémunérées soit : 135.364 € brut.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		44 962
Location copieur	44 962	
Total (1)		44 962

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association codes n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant des IFC au 31 12 2018 est de 5.459 €.